Procès-verbal extraordinaire de l'assemblée général de De la société a responsabilité limitée DINA COIFFURE

Présences :

M, HAMROUN LOTFI titulaire de 250 parts de 2 euros

M, AMROUCHE KARIMA titulaire de 250 parts de 2 euros

L'assemblée est présidée par l'associé *M,HAMROUN LOTFI*

L'assemblée adopte l'ordre du jour suivant[1] :

- ☐ Ratification d'un contrat de cession des parts sociales
- ☐ Radiation de Gérant
- ☐ Nomination de Gérant
- ☐ Mis a jour des statuts

1. Ratification d'un contrat de cession de Actions sociales

Le président soumet à l'assemblée un contrat de cession des Parts sociales passé sous seing privé le 09/04/2025, document aux termes duquel *M, HAMROUN LOTFI* a cédé à **M. TALEB BOUZID** ses 250 Parts de 2 euros dans la société a responsabilité limitée **DINA COIFFURE** pour le prix de 500 euros , M. TALEB BOUZID étant désormais titulaire de 250 parts de 2 euros.
Et

Mme AMROUCHE KARIMA a cédé à **M.MAHRAZ MOUAD ABDELOUADOUD** ses 250 Parts de 2 euros dans la société a responsabilité limitée **DINA COIFFURE** pour le prix de 500 euros , M. MAHRAZ MOUAD ABDELOUADOUD étant désormais titulaire de 250 parts de 2 euros.

Après lecture dudit contrat, l'assemblée l'approuve

2. Radiation de Gérant

A la suite de la cession de Parts sociales mentionnée ci-dessus, ***HAMROUN LOFTI*** donne sa démission de sa qualité de Gérant ; sa signature sera donc radiée du registre du commerce.

3. Nomination de Gérant

M. TALEB BOUZID est nommé Gérant avec signature.
Sans autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est levée par le président de séance.

4. Mis a jour des statuts: les statuts sont mis a jours

Lieu et date : 09/04/2025

Signatures :

M.HAMROUN LOTFI

Président(e) de séance.

M. TALEB BOUZID

Bon pour Acceptation les Fonction de gérant